



Litiges sur expertise et règlement

Par miguelito, le 01/12/2008 à 17:41

Bonjour,

En avril 2008 un incendie sur une presse à injecter le plastique a eu lieu dans mon entreprise. Le feu est partie à cause d'un échauffement de la matière plastique qui a pris feu mais l'expert me soutient que le feu est d'origine électrique (impossible au vu des dégâts et du fabricant de la machine)

Le jour suivant un expert vient pour voir les dégâts et me demande de contacter le fabricant de la machine pour qu'il fasse une estimation de la réparation ainsi qu'un devis pour une machine neuve identique. Je précise que la machine avait 15 ans mais elle était en parfait état. Le déplacement du fabricant de la machine pour le devis était de plus de 2000€ et l'expert me dit alors de leur demander d'introduire le prix du déplacement dans le prix de la machine neuve car elle serait remplacée par une machine neuve.

Je n'ai jamais reçus de compte rendu de la visite de l'expert d'assurance et je reçois mi juillet une offre de remboursement avec une décote de 50% sur le prix de la machine neuve et un ultimatum de retrouver une nouvelle machine sous les 2 semaines car le remboursement des frais de sous traitance engendré par l'incendie (je ne pouvais plus produire avec cette machine) allait être stoppé. Je convoque donc tous ce petit monde, expert de l'assurance et assureur pour une joyeuse partie d'engeulade de 2 heures. Je réussie à voir une dépréciation de 40% au lieu de 50% et un prolongement du remboursement de sous traitance jusqu'à fin Aout, sachant que étions ferme 4 semaine (de fin juillet à Aout). Je remets également en cause sa conclusion que le feu est d'origine électrique et lui reproche une nouvelle foi que le feu ne part pas de la boîte électrique (même si elle est endommagé) mais du fourreau.

J'aimerais savoir pourquoi l'assureur continu a vouloir que le feu soit d'origine électrique. Y aurait-il avantage (dépréciation) ?

Autre chose assez troublante, mon assureur, avec accord de la compagnie d'assurance me propose de revoir mon contact avec une couverture supérieur et une décote de 25 à 30% du prix de la police d'assurance.

Merci de votre aide.
Michel